

Repères pour penser et mettre en œuvre un parcours éducatif de santé en établissement

- Répertorier les actions déjà mises en œuvre au sein des enseignements et des activités éducatives.
- Analyser leur pertinence au regard du diagnostic établi en établissement et des attentes institutionnelles.
- Identifier les compétences travaillées dans le cadre de ces actions.
- Construire la mise en cohérence de ces actions sur la durée du parcours de formation de l'élève pour assurer la progressivité des apprentissages.
- Le cas échéant, approfondir et/ou compléter les actions menées.
- Formaliser, au sein du projet d'établissement, le parcours éducatif de santé.

Pour aller plus loin, des ressources disponibles :

- **Espaces disciplinaires Toutatice**
- **Agence régionale de santé** : <https://www.bretagne.ars.sante.fr>
- **Pôle de compétences pour l'éducation et la promotion de la santé en Bretagne** : <http://www.eps-polebretagne.fr/>
- **Santé Publique France** : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/default.asp>
- **Le réseau des universités pour l'éducation à la santé** : <http://unires-edusante.fr/>
- **Eduscol** : <http://eduscol.education.fr/pid23365/education-a-la-sante.html>
- **Réseau Canopé** : <https://www.reseau-canope.fr/sante-bien-etre.html>
- **L'Institut Français de l'éducation** : <http://ife.ens-lyon.fr/ife/recherche/groupes-de-travail/archives/education-et-sante-1>
- **Le cartable des compétences psychosociales, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé des pays de la Loire** : <http://www.cartablecps.org/page-1-0-0.html>

Parcours éducatif de santé en établissement

Agir en faveur du bien-être des élèves en tenant compte des priorités régionales de santé

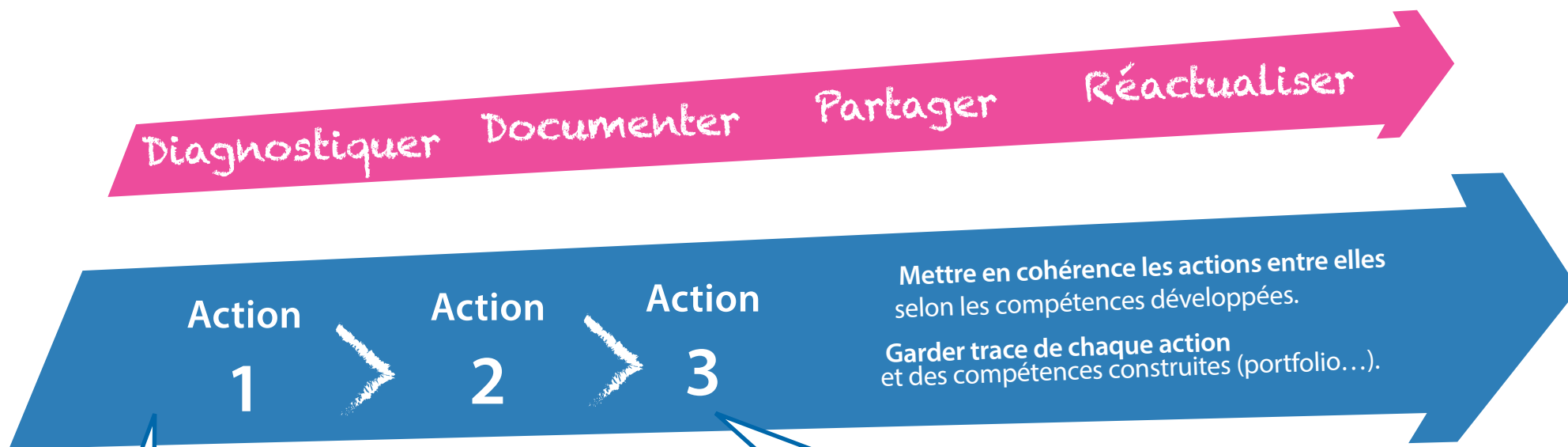
Projet stratégique académique

“ Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques.”

Charte d'Ottawa, Organisation Mondiale de la santé (1986)

L'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé, axes du parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008), visent à développer ces ressources, parmi lesquelles figurent les compétences psychosociales.

Construire la cohérence des actions au sein d'un projet de formation en établissement



Diagnostiquer

Documenter

Partager

Réactualiser

Action

1



Action

2



Action

3

Mettre en cohérence les actions entre elles selon les compétences développées.

Garder trace de chaque action et des compétences construites (portfolio...).

Des thématiques

Chaque action renvoie à une thématique qui découle du diagnostic établi dans l'établissement ou d'une attente institutionnelle.

Des actions

- Chaque action s'inscrit dans un cadre éducatif et/ou disciplinaire
- Elle relève d'une éducation à la santé, de la prévention et/ou de la protection de la santé.
- Elle se décline selon trois questions :

Pourquoi ? La finalité vise obligatoirement le bien être des élèves. On y lit les caractéristiques des élèves et des éléments contextuels.

Quoi ? Les attendus de formation de l'action sont les objectifs visés par l'action : ce que l'élève aura développé, ce qu'il.elle aura construit comme compétences au terme de l'action. Les contenus recouvrent en particulier les compétences psychosociales.

Comment ? Les modalités sont définies. Les acteur.trice.s et les moyens sont identifié.e.s. Des tâches d'apprentissage sont planifiées dont les buts contribuent aux objectifs visés.

Évaluer

> le niveau de maîtrise des compétences travaillées : observer l'activité de l'élève et repérer les acquisitions.

> la pertinence et la cohérence des actions menées au sein du parcours éducatif de santé de l'établissement.